

# L'ACTION

N°422  
Avril 2018

BULLETIN DU SYNDICAT CGT MICHELIN

## Ne laissons pas la représentation du personnel être réduite à peau de chagrin

**L**es ordonnances Macron de 2017 ont été une attaque frontale contre l'ensemble du monde du travail.

Et "réforme" après "réforme" ce sont tous nos droits qui sont remis en cause.

Plus que jamais, nous devons nous organiser dans la guerre que mènent le patronat et son gouvernement contre le monde du travail.

-----

Le nombre des régressions, contenues dans les ordonnances, est tel que beaucoup ne sont pas connues de la majorité des salariés et que leurs effets ne sont pas encore visibles.

**L'un des volets de cette offensive du gouvernement concerne la représentation des salariés dans les entreprises.** Les décrets de Macron la réduisent considérablement.

La seule instance élue par les salariés sera le *Comité Social et Economique (CSE)* où les représentants du personnel cumuleront toutes les fonctions et seront, de fait, beaucoup moins présents auprès de leurs camarades de travail.

**La suppression des CHSCT** (*qui veillent au respect de la législation pour l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail*) **et des délégués du personnel** vise à diminuer la possibilité pour les salariés de faire respecter les quelques droits en leur faveur.

Elle vise aussi à diminuer le nombre d'élus présents au plus près des salariés pour remonter leurs revendications et organiser la résistance face aux attaques patronales.

-----

Les réunions sur la future organisation de la représentation du personnel sont en cours chez Michelin.

**Le patron compte profiter des ordonnances Macron pour réduire fortement le nombre des délégués et leur rôle au service des salariés.**

**Ce n'est pas l'affaire des seuls militants syndicaux... car ce sont tous les salariés de l'entreprise qui sont menacés.**

Nous devons exiger la mise en place **dans chaque usine** de « *représentants de proximité* » du personnel, et de commissions « *santé, sécurité et condition de travail* » ayant les mêmes prérogatives que les actuels DP et CHSCT.

Dominique LECLAIR

### SOMMAIRE

Page 1 — Edito  
Page 2 — Elections des DP - Cumul des mandats - Réunions bilatérales - Revendications CGT  
Page 3 — Elections professionnelles - Représentation équilibrée H/F - Mon bon roi - Un monde sans délégués  
Page 4 — La voix des femmes - Défendons et portons nos revendications

## **Election; des Délégués du personnel : choix de nos représentants**

**M**is en place en 1936, supprimés par le gouvernement de Pétain et rétablis après la guerre en 1946 les délégués du personnel sont élus par le personnel pour le représenter. L'élection des délégués du personnel est un moment très important de la vie démocratique des salariés dans l'entreprise, les salariés choisissent ceux qui vont porter leurs revendications. Elus de la République, les délégués du personnel ont des droits et des devoirs, ils sont protégés pour porter les revendications des salariés et des heures de délégation leur sont attribuées pour être au service des salariés de l'entreprise.

Le Comité Social et Economique supprime cette Instance Représentative du Personnel que sont les délégués du personnel.

## **Cumul des mandats ?**

Pour mieux mettre en avant le Comité Social et Economique les supporters du MEDEF et de Macron vantent l'arrêt du cumul des mandats. C'est vrai seulement dans le temps, le cumul est limité à 3 mandats, pour nous c'est-à-dire 3 fois 4 ans. Mais le CSE rassemble les 3 institutions représentatives anciennes, réunies en 1 et de fait les nouveaux élus aux CSE cumuleront les 3 mandats d'un coup : Comité d'Etablissement, Délégué du Personnel et CHSCT. La direction nous dit vouloir faire mieux, mais avec plus de mandats et moins de moyens. Ce ne sera pas possible.

Un minimum d'élus aura la charge de tous les anciens mandats et de toutes les réunions obligatoires. L'entreprise s'active à réduire au minimum les réunions obligatoires et en même temps multiplie les réunions où elle convoque des délégués. Nous aurons donc des professionnels permanents de la représentation du personnel, en réunion avec la direction en permanence et complètement déconnectés du terrain, des ateliers, des bureaux et des salariés de l'entreprise.



**Exactement ce que la CGT ne veut pas**

## **Réunion; bilatérales !!!**

Cela fait déjà quelques années que la direction Michelin organise des rencontres bilatérales avec les différentes organisations syndicales. Ces rencontres sont bien souvent en lien avec de futures réunions paritaires, et autres groupes de travail. Les O.S y sont conviées une par une.

Les O.S qui font le jeu avec la direction s'entendent sur certaines modalités. Cela nuit au débat général qui doit avoir lieu en plénière où tout le monde est autour de la table en même temps, et expose ses revendications. Pour la C.G.T ces bilatérales court-circuitent la négociation quel qu'en soit le thème, et refuse systématiquement d'y participer.

La C.G.T a toujours refusé ces bilatérales pour privilégier la transparence auprès de tous les salariés. Elle est aussi demandeuse de la diffusion des réunions de négociations sur les différents écrans dans l'entreprise afin que tous les salariés puissent voir le déroulement de ces réunions.

## **Revendication; CGT**

**L**e gouvernement vient de mettre en place, dans la droite ligne de ses prédécesseurs, une énième réforme du droit du travail. Les ordonnances MACRON suppriment les instances DP/CE/CHSCT contre la mise en place d'un CSE (Comité Social Economique), ce qui a pour conséquence de supprimer les 2/3 des représentants du personnel.

Le gouvernement renvoie dans les négociations d'entreprise avec un cadre légal pour socle de discussions. Des premières discussions sur le sujet ont débuté en préambule de la négociation. Il apparaît déjà, que l'entreprise souhaite se cantonner au strict minimum.

Le syndicat CGT a fait parvenir un certain nombre de revendications, comme le maintien des élus suppléants avec des moyens, des délégués de proximité, des comités de sécurité qui s'apparenteraient à ceux existants, un nombre d'élus en proportion du périmètre géographique, etc,...

## Elections professionnelles

Les ordonnances MACRON obligent les entreprises à avancer ou reculer leurs élections professionnelles pour une mise en place obligatoire en remplacement des DP/CE et CHSCT par un CSE (Comité Social et Economique), dès 2019. Ces élections devraient se dérouler sur tous les sites Michelin France, dans le 1<sup>er</sup> semestre.

Malgré les difficultés rencontrées, et la baisse de participation lors des dernières élections, l'entreprise persiste et signe, en maintenant le vote électronique sur les sites Clermontois.

**Nous vous interpellons d'ores et déjà sur l'importance de voter et de faire voter.**

## Représentation équilibrée des hommes et des femmes

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les listes électorales doivent être le reflet de la mixité des salariés de l'entreprise.

Désormais, la composition des listes de candidats aux élections professionnelles doit refléter la composition du collège électoral : il s'agit de l'obligation de représentation équilibrée femmes/hommes. Le protocole d'accord préélectoral mentionne donc la proportion de femmes et d'hommes composant chaque collège.

### ♦ Une alternance femme/homme sur la liste de candidats :

Les listes électorales doivent présenter de manière alternée une femme et un homme jusqu'à épuisement d'un des deux sexes parmi les candidats.

## Mon bon roi !!!

Les organisations syndicales revendiquent des délégués, l'entreprise, quant à elle, parle de sujets, merci ma seigneurie.

Définition de sujet : qui est soumis à une autorité souveraine.



**Le ton est donné, les négociations s'annoncent d'ores et déjà, royales**

## Un monde sans délégués !!!

Encore des mauvais coups, après le code du travail, les prud'hommes, et dernièrement à la SNCF, la volonté de Macron et du patronat est de se débarrasser des délégués du personnel dans les entreprises.

Le travail le plus important des délégués du personnel c'est d'aller au contact des salariés pour remonter leurs revendications, organiser des délégations, être auprès des salariés en cas de sanctions, donner des renseignements divers à tout le personnel de l'entreprise, faire des tournées de terrain pour être au plus près des salariés.

Si nous laissons faire bientôt tout cela n'existera plus, il y a une réelle volonté de détruire les acquis et d'empêcher les salariés de s'organiser contre les différentes réformes.

## La transparence leur fait peur ?

Lors des réunions sur la future organisation de la représentation du personnel, la délégation CGT a demandé que les débats soient transparents et diffusés en direct sur les écrans dans l'usine.

Cela nous paraît naturel que les salariés puissent savoir ce qui se discute.

**Mais cette demande a été refusée et a beaucoup fait rire les représentants de Michelin... et les autres organisations syndicales !**

**Auraient-ils des choses à cacher ?**

## La voix des femmes

Dans une entreprise traditionnellement masculine par son activité, nous étions habitués à rencontrer peu de personnel féminin sauf, bien évidemment, dans les métiers tertiaires où leur rôle était souvent cantonné au secrétariat ou à la dactylo.

On ne peut que se réjouir du boom féminin que nous constatons dans tous les corps de métiers et à tous les échelons depuis les années 2000, féminisation que la CGT a toujours souhaitée et appelée de ses vœux.

Le phénomène ne prend malheureusement pas la même ampleur dans les organisations syndicales où leur voix se fait peu entendre, et où le secteur tertiaire reste le principal pourvoyeur de féminité. Si le législateur vise à renforcer la présence des dames dans les institutions, la méthode contraignante des quotas risque cependant de montrer ses limites comme autrefois les fameuses « sarkozettes » sans vrai rôle dans des postes ministériels qui leur convenaient mal.

Il est pourtant primordial, aujourd'hui, que la voix des femmes de notre entreprise se fasse plus entendre, y compris à travers la voix syndicale.

## Se syndiquer pour résister !!!

Depuis quelques années, nous constatons dans nos différents services la perte de force revendicatrice due à l'instauration rampante d'une individualisation voulue par la direction. Bizarrement c'est dans ce contexte que le patronat, aidé par ses médias et le gouvernement, décide que nous serions « assez grands » pour négocier les droits en entreprise... Un patronat organisé dont la plupart de membres syndiqués au Medef serait prêt à lâcher face à des individus isolés ??? Soyons réalistes et retrouvons notre solidarité en nous syndiquant, tout collègue confondu, à la CGT, syndicat indépendant et véritable force de proposition !

### Défendons et portons nos revendications !!!

Le temps de travail, le droit à la déconnexion, la qualité de vie au travail, le respect de la vie privée sont des fers de lance de la CGT pour la défense du personnel, et y compris des ICTAM (Ingénieurs, Cadres, Techniciens, Agents de Maîtrise).

Déstabilisés, tiraillés entre leurs responsabilités, soumis à une pression constante, leur santé devient un problème majeur.

Ouvriers, Collaborateurs, Ingénieurs, Cadres, Techniciens, Agents de Maîtrise, nous devons porter toutes ces revendications en cette période de forte transformation de notre société.

Pour cela le Syndicat CGT a besoin de vous tous afin de faire avancer vos revendications.

Pour joindre le syndicat CGT Michelin :

04.73.36.07.71

et par mail : [cgt.michelin@wanadoo.fr](mailto:cgt.michelin@wanadoo.fr)

Contacts délégués syndicaux :

Jean Michel Gilles : 06.88.43.92.11

François Roca : 06.75.10.34.00

Michel Chevalier : 06.88.47.25.00

Jean Paul Cognet : 06.08.90.57.60

Serge Pagnon : 06.46.12.19.03

## Bulletin d'Adhésion



Nom – Prénom .....

Adresse .....

Code Postal – Ville .....

Atelier – Usine .....

@ : ..... ☎ : .....

Bulletin à remettre à un militant CGT de votre connaissance ou à retourner à l'adresse indiquée :

**Syndicat Michelin, Place de la Liberté, Maison du Peuple, 63000 Clermont-Ferrand.**